

Limoges le lundi 21 septembre 2009

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de la Haute-Vienne

à

Mesdames les Directrices
Messieurs les Directeurs
Ecoles maternelles, élémentaires et primaires

s/c de Mesdames et Messieurs les IEN

IEN adjoint
à l'inspecteur d'académie
circonscription de Limoges 3

Dossier suivi par
Christian Bustreau

Téléphone
05 55 49 30 82

Fax
05 55 49 31 18

Mél.
ce.0870651k@ac-limoges.fr

5 allée Alfred Leroux
BP 3123
87031 Limoges Cedex 1

Objet : l'Aide Personnalisée aux Elèves (APE)

Vous allez mettre en œuvre l'APE tout prochainement. L'APE contribue à la réalisation des 2 objectifs annoncés par le Ministre de l'Education Nationale à l'occasion de la présentation des programmes en 2008 :

- diviser par 2 le nombre d'élèves en retard scolaire,
 - diviser par 3 le nombre d'élèves en grande difficulté
- à l'issue de l'école primaire.

Les documents de suivi élaborés l'an dernier ont été simplifiés.

Le premier fichier dénommé « APE_60h_R09 » concerne les enseignants. En 2 tableaux nommés « organisation annuelle de l'APE » et « organisation hebdomadaire de l'APE », le service de chacun est défini pour l'année. Vous voudrez bien les compléter et en retourner une version papier dûment signé par tous les enseignants qui exercent dans votre école. Je rappelle que les enseignants de la brigade de formation continue et ceux de la brigade départementale assurent le service des enseignants qu'ils suppléent. Je vous propose de consacrer **55h** à l'aide effective auprès d'élèves et **5h** à la préparation et à la concertation.

Le second fichier dénommé « APE_école » facilite le suivi des élèves. A partir des quatre données (domaine concerné, nombre de séances, durée et évolution constatée), un bilan est établi automatiquement complétant ainsi le tableau de bord de l'école. Il apportera aux équipes de chaque école des réponses aux questions essentielles du pilotage pédagogique.



Jean-Louis LOBSTEIN